2024-04-11-N07

Nombre de Conseillers: 27

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 20

Nomenclature: 7.5.3..

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents: BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration:

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René, PETIT Vivien à SENYARICH Olivier, QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie, TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCATIONS.

Le Maire,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024,

Précise que pour les subventions attribuées d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avant son versement à l'association bénéficiaire,

VU la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 « confortant le respect des principes de la République » ayant notamment introduit le contrat d'engagement républicain (fixé par décret 2021-1947 du 31.12.2021)

CONSIDERANT l'engagement des différentes associations au contrat d'engagement républicain,

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20240411-2024-04-11-N07-DE Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes:

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros
USM Section Rugby	25 000,00 €
Millas boxe	5 000,00 €
Association des amis de la musique de Millas	12 000,00 €
Comité d'Animation Culturelle	28 000,00 €
Tennis de table de Millas	1 000,00 €
Association communale de chasse agréée (A.C.C.A.)	2 500,00 €
Ecole de judo - Judo club Millas	3 000,00 €
Jooging Santé Millas	2 500,00 €
La Millassoise	1 000,00 €
Espoir	1 500,00 €
Pétanque Club Millassois	1 500,00 €
L'Outil en main	400,00 €
L'Atelier des couleurs	150,00 €
Culture, Tourisme et Patrimoine	4 000,00 €
Parent d'élèves et des amis de l'école publique de Millas	1 000,00 €
Club de loisirs du 3ème âge	800,00 €

Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le 2 4 AVR. 2024 Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citégés de réception en préfecture accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 30.04.2024

Notifié le

1-N07-DE

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros
Avenir ensemble	500,00 €
Association des parents d'élèves du collège Christian Bourquin de Millas	234,00 €
Millas Patchwork Couture	200,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
Yoga	200,00 €
Ecole élémentaire	3 765,00 €
Ecole maternelle	2 250, 00 €

DIT que les crédits nécessaires au paiement desdites subventions seront prévus au budget principal 2024 de la commune,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance, CABRÉRA Christine Le Maire, Jacques GARSAU

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20240411-2024-04-11-N07-DE Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024